

Troisième partie. Quoique la prospérité des Impies ne soit point un argument contre la Providence, c'est cependant, comme l'avoué le Père Touron, un scandale ancien, une tentation commune dont les Justes ne sont pas toujours exemts. Pour la dissiper, notre Auteur, eomme le Roi Prophète, ne demande qu'un regard vers le terme de leur carrière : *Intelligam in novissimis eorum.*

Les Justes se plaignent donc quelquefois ; mais leurs plaintes ne sont-elles pas souvent plus vives que leurs souffrances, & leur tribulation moindre que la compassion qu'ils inspirent ? La prospérité des Impies est-elle toujours aussi réelle qu'on l'imagine ? Quoi de plus prompt que leur chute, ou de plus fragile que leur bonheur ? Leur iniquité n'est-elle pas souvent la cause de leur perte ? *Perierunt propter iniquitatem suam.* La mort ne les arrache-t-elle pas sans pitié à leurs biens & à leurs délices ? *Siccine separas amara mors ?* La peine de leurs prévarications ne tombe-t-elle pas jusques sur leurs enfans ? Enfin quelle éternité les attend ! . . . Voilà les réflexions que le Père Touron oppose à leur yvresse.

Mais quoi le vice oppresseur de la vertu ne met-il pas évidemment la Providence en défaut ? Non, répond l'Auteur avec David, c'est une humiliation salutaire, *bonum est.* Elle épure & consume le mérite des Justes ; sans tribulation pourroient-ils en acquérir ? Sénèque a dit : *marcet sine adversario vultus* : * mais le P. Touron va plus loin ; il prouve invinciblement que ce n'est pas le vice oppresseur, mais la vertu opprimée dont le sort est digne d'envie. De ses pteuves tirées de l'Ecriture, il résulte que nous avons tort

de

* De Prov. 6. 2.